

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 15 octobre 2012

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union, à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Robert VAN CEULEBROECK, premier adjoint.

PRESENTS :

MM. Robert VAN CEULEBROECK, Ahmed RAHEM (départ 19 h 45), Mme Anne GOZÉ, M. Patrick HENRARD, Mme Edmonde LECOMPTE, MM. José MARTINEZ, Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU, Jean-Pierre FLORENT, Mme Thérèse LICCIARDONE, M. Frédéric DESCHAMPS, Mmes Rachida BENNAR, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Bénédicte HOLIN (arrivée 18 h 50), Agnès LACOSTE, MM. Julien DUSART, Philippe PEREK, Mme Evelyne DERQUENNE, MM. Jean-François MALAQUIN, Ludwig LOTTEAU, Mme Anne-Marie CORBET, MM. Gérard RENARD, Francis CHEVAL, Mme Agnès VANCASSEL (arrivée 18 h 40).

Avaient donné procuration :

Monsieur Laurent DEPAGNE à Monsieur Robert VAN CEULEBROECK
Madame Corinne ANASSE à Monsieur Patrick HENRARD
Monsieur Arnaldo MARTELOSSI à Monsieur Philippe PEREK

A partir du point n°10 :

Monsieur Ahmed RAHEM à madame Anne GOZÉ

EXCUSÉE :

Madame Marie-Christine RASSAFI

ABSENT : Néant

DECEDE : Néant

Date de la convocation : 9 octobre 2012

En préambule à la réunion, une présentation vidéo du programme Boréal, programme local de prévention des Déchets du Hainaut, Ostrevent, Cambrésis a été présentée au conseil municipal.

Ce programme est né du Grenelle de l'environnement et de la collaboration de 13 intercommunalités (soit 212 communes et 574 848 habitants).

Ce programme a deux objectifs principaux :

- réduire de 7 % en 5 ans les ordures ménagères pour arriver à 28 kg/habitant/an.
- Réduire la toxicité des déchets

De la collaboration des différents acteurs (élus, entreprises, associations, Conseil Général, Ademe,...) est né un programme de 29 actions sur 4 ans, financé à 80 % par l'ADEME et le solde par les structures intercommunales adhérentes.

Ces actions, leurs objectifs et leurs moyens ont toutes été explicitées lors de la présentation.

L'année 2012 est consacrée à leur mise en place.

Elles ont pour fondement de modifier le comportement des consommateurs, des entreprises et des agents de la fonction publique face à la quantité et au traitement des déchets..

Egalement, il a été précisé que des formations gratuites de 5 jours étaient organisées dans le cadre de ce programme afin de devenir guide composteur.

L'objectif étant d'expliquer aux particuliers les méthodes de compostage.

A l'issue de cette présentation, l'ordre du jour du conseil municipal a débuté.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

(arrivée de madame Agnès Vancassel – 18 h 40 et de madame Bénédicte Holin – 18 h 50)
Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, trois abstentions (messieurs Philippe Perek, Arnoldo Martelossi et Jean-François Malaquin), une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval) a désigné madame Rachida Bennar en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2012

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2012 a été approuvé à l'unanimité, une abstention (madame Evelyne Derquenne), une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval) après délibération.

3) Compte-rendu de décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président a rendu compte des arrêtés suivants :

Date de l'arrêté	Objet	Titulaire de la Commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprises non retenues
25 juin 2012	Travaux 2012 de rénovation de diverses rues de la commune	Société MONTARON Ets SCREG Nord Picardie 59600 MAUBEUGE	Montant total : 210 612,71 € HT soit 251 892,80 € TTC Opération 204 : travaux de voirie – Article 2313 : Travaux de voirie 2012	SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD 59220 DENAIN SAS STBM 59860 BRUAY SUR ESCAUT
26 juin 2012	Achat de carburants à la pompe pour l'ensemble des véhicules de la commune	Carrefour d'AULNOY- LEZ- VALENCIENNES Lot 1 : Gazole, sans plomb 95 et 98 Lot 2 : Bioethanol	LOT 1 <u>Gazole</u> : Maximum 25 000 l/an <u>Sans plomb 98</u> Maximum : 8 000 l/an <u>Sans plomb 95</u> Maximum : 12 000 l/an LOT 2 <u>Bioethanol</u> : Maximum : 1 600l/an Article 60622 : Carburants	/
26 juin 2012	Prestations de transports routiers de personnes pour l'année 2012/2013 Lot 1 : Navettes intra muros et trajets courts (distances < 20 km) Lot 2 : Trajets moyens et longs (distances comprises entre 20 et 250 km) Lot 3 : Sorties du 3 ^{ème} Age – Trajets moyens (distances < 120 km) Lot 4 : sorties culturelles ou de loisirs – Transports + billets d'entrées éventuels	SAS Autocars Finand-Valtour Z.A. du Mont Houy 59300 Aulnoy-lez- Valenciennes	Lot 1 Maximum : 20 000 € Lot 2 Maximum : 30 000 € Lot 3 Maximum : 6 000 € Lot 4 Maximum : 6 000 € Article : 6247 : Transports	

6 juillet 2012	Achat de fournitures et manuels scolaires et périscolaires	Société DEBIENNE 59230 SAINT-AMAND- LES-EAUX Lot 1 : Fournitures scolaires et périscolaires, papeterie, matériel et loisirs éducatifs	Montant minimum : 10 000 € HT Montant maximum : 30 000 € HT Article 6067 : Fournitures scolaires	Papeteries LA VICTOIRE 59337 TOURCOING
6 juillet 2012	Achat de fournitures et manuels scolaires et préscolaires	FURET DU NORD SA 59463 LOMME Lot 2 : Manuels scolaires	Montant minimum : 3 000 € HT Montant maximum : 9 000 € HT Article 6067 : Fournitures scolaires	LDA PAPETERIE 59337 TOURCOING DEBIENNE SA 59230 SAINT-AMAND -LES-EAUX
18 septembre 2012	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE pour la réhabilitation des groupes scolaires Emile Zola et Jules Ferry dans le cadre du FDAN (Fonds Départemental d'Aménagement du Nord)	SAS TW INGENIERIE AIRELE NORD Zac du Chevalement Rue des Molettes 59286 ROOST	Tranche ferme : 29 675 € H.T. soit 35 491,30 € TTC Tranche conditionnelle n°1 : 8 300 € HT soit 9 926,80 € TTC Tranche conditionnelle n°2 : 8 800 € HT soit 10 524,80 € TTC Tranche conditionnelle n°3 : 8 300 € HT soit 9 926,80 € TTC Opération 207 : Divers travaux de bâtiments - Article 2188 : autres immobilisations corporelles	SARL CAP PROJET 62110 HENIN-BEAUMONT SARL SOLENER - 59000 LILLE IMPACT QUALITE ENVIRONNEMENTALE 59337 TOURCOING SINTEO SARL - 75010 PARIS SARL ACT Environnement 62750 LOOS EN GOHELLE SARL UTILITI 62420 BILLY MONTINY Cabinet d'Ingénieur Jean-Philippe BOULANGER 59910 BONDUES AMOME Conseil 69512 VAULX EN VELIN

<p>18 Septembre 2012</p>	<p>Maîtrise d'œuvre pour l'étude amélioration du cadre de vie autour du futur éco-quartier dans le cadre du FDAN</p>	<p>EURL Ad'AUC ETAMINE 51 rue Marcel Hénaux 59000 LILLE</p>	<p>Montant total : 18 350 € HT soit 21 946,60 € TTC</p> <p>Opération 204 : Travaux de voirie - Article 2032 : Frais de recherche et développement</p>	<p>AGENCE PHILIPPE THOMAS 59100 ROUBAIX</p> <p>EMA Paysagistes 59200 TOURCOING</p> <p>Atelier maA 59000 LILLE</p> <p>CABINET BINON 59300 VALENCIENNES</p>
----------------------------------	---	--	---	---

4.1.) Travaux et urbanisme -Boisement des talus rue de Préseau – Réalisation de plantations - Demande de subvention au Conseil Général du Nord

Dans le cadre du reboisement des talus rue de Préseau, la Ville peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre de sa politique départementale pour la plantation de haies bocagères.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'adopter le plan de financement suivant :

<u>Réalisation de plantation dans le cadre du boisement des talus rue de Préseau</u>			
DEPENSES		RECETTES	
Montant H.T. de la dépense Subventionnable	10 414,23 €	Subvention (Conseil Général du Nord 80 %)*	4 112,00 €
Montant total H.T. du projet	10 414,23 €	Autofinancement :	7 536,62 €
TVA 19,6 %			
TVA 7 %	786,16 €		
	448,23 €		
Montant total TTC des dépenses	11 648,62 €	Montant total TTC des recettes	11 648,62 €

* subvention plafonnée à 2 € le mètre linéaire pour un total de 2056 mètres linéaires

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Nord suivant le plan de financement ci-dessus,
- de décider que le solde sera financé sur les crédits communaux inscrits à l'opération 204 – Article 2315 – Fonction 8.

Monsieur Ahmed Rahem a précisé que cette deuxième opération de plantations découle de nouveau du partenariat avec la société de chasse dont il a salué l'action.

4.2.)Travaux et urbanisme - Etude d'amélioration du cadre de vie autour du futur éco-quartier - Demande de subvention FDAN auprès du Département du Nord (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord)

La commune souhaite accompagner le projet de création de l'éco-quartier en aménageant les quartiers situés aux abords et en particulier :

- rue du Pont
- avenue de la Libération
- rue René Mirland
- place du Canada
- rue Pierre Cuvelier
- rue Jean Moulin
- rue Louis Blanc
- rue Saint-Just
- place Roger Salengro

Pour bénéficier d'une subvention au titre du FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) il est nécessaire qu'une étude préalable soit réalisée par un maître d'ouvrage qualifié.

Considérant :

- qu'un programme d'étude a été établi et validé en lien avec les services du Conseil général du Nord,
- qu'il a été organisé une consultation ouverte en date du 30 avril 2012 et que plusieurs sociétés ont fait une proposition méthodologique chiffrée,
- que par arrêté du maire en date du 18 septembre 2012 présenté au conseil municipal en séance, le groupement : EURL Ad'Aoc – Etamine – Michel Bon mieux disant a été retenu. Le marché a été conclu pour un montant de 18 350 € HT soit 21 946,60 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de solliciter auprès du Conseil Général du Nord, une subvention dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, à hauteur de 80 % du montant hors taxe de l'étude soit 14 680 €, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		TAUX DE SUBVENTION	RECETTES	
Montant de l'étude	18 350,00 €	80%	Conseil Général du Nord	14 680,00 €
			Autofinancement	7 266,60 €
TVA 19,6 % :	3 596,60 €			
TOTAL TTC :	21 946,60 €		TOTAL TTC :	21 946,60 €

- que le solde sera financé sur les crédits communaux inscrits à l'opération 204 – Article 2032

4.3.) Travaux et urbanisme - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE pour la réhabilitation des groupes scolaires Emile Zola et Jules Ferry - Demande de subvention FDAN auprès du Département du Nord

- Le conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) a engagé une politique d'aide concernant à la fois les projets relevant de l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite et les projets de construction de bâtiments dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).
Pour bénéficier de subventions accordées aux travaux relevant de cette politique, une étude préalable doit être réalisée par un maître d'œuvre qualifié.
Un programme d'étude visant à la réalisation d'un programme préalable à la rénovation des bâtiments scolaires Emile Zola et Jules Ferry a été établi et validé en lien avec les services du Conseil Général du Nord.

Il a été organisé une consultation ouverte en date du 30 avril 2012 et plusieurs sociétés ont fait une proposition méthodologique chiffrée.

Par arrêté du Maire en date du 18 septembre 2012, présenté au conseil municipal en séance, la société SAS TW INGENIERIE AIRELE NORD, mieux distante a été retenue. Le marché a été conclu pour un montant total maximum de 55 075 € HT soit 65 869,70 € TTC.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de solliciter auprès du Conseil Général du Nord une subvention selon le plan de financement ci-dessous, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, à hauteur de 80 % du montant hors taxe de l'étude, plafonnée à 20.680 €, notre enveloppe subventionnable ayant déjà été consommée à hauteur de 19.320 €.

DEPENSES		TAUX DE SUBVENTION	RECETTES	
Montant de l'étude	55 075,00 €	80%	Conseil Général du Nord	16 544,00 €
TVA 19,6 % :	10 794,70 €		Autofinancement	49 325,70 €
Montant subventionnable H.T.	20 680,00 €			
TOTAL TTC :	65 869,70 €		TOTAL TTC :	65 869,70 €

- que le solde sera financé sur les crédits communaux inscrits à l'opération 207 – Article 2188.

5.1.) Finances - Eco-quartier – Traité de concession d'aménagement avec la société ADEVIA – Compte-rendu d'activités du concessionnaire (CRAC) Exercice 2011 – Examen

Au titre de l'aménagement de l'éco-quartier, suivant l'avis du 20 septembre 2012 de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, quatre abstentions (messieurs Philippe Perek, Arnoldo Martelossi, Jean-François Malaquin et Francis Cheval) a adopté le compte-rendu d'activités du concédant (CRAC) prévu dans le traité de concession signé avec la société ADEVIA.

Le bilan hors taxes au 31 décembre 2011 présente un total équilibre en charges et en produits de 6.441.855 € HT. L'année 2011 a permis d'engager les études opérationnelles.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé l'avant-projet d'aménagement afin de définir les principes d'aménagement en intégrant le système de chauffage collectif et notamment les serres.

Une consultation a également été mise en œuvre afin de choisir l'équipe d'urbaniste qui sera chargée de la conception du Permis d'Aménager et de l'étude d'impact.

*** Acquisitions :**

Au 31 décembre 2011, la ville est propriétaire d'un foncier bâti et non bâti, représentant 3,1 ha sur les 5,3 ha du projet inscrit dans le périmètre de la concession.

L'année 2011 a été consacrée en priorité à l'acquisition de parcelles nécessaires à la première phase.

La procédure de permis d'aménager implique la maîtrise foncière de la totalité du périmètre. L'année 2012 devra permettre la maîtrise foncière de la première phase.

*** Travaux :**

Il est prévu de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ici fin d'année 2012.

5.2.) Finances - Délibération Budgétaire Modificative n°1

Suivant l'avis favorable du 20 septembre 2012 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la délibération budgétaire modificative n° 1 détaillée ci-après.

Cette proposition tient compte :

- de recettes nouvelles connues postérieurement au budget
- d'une dépense relative à des travaux d'éclairage public avenue de la Libération

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre 73 - Impôts et taxes		
article 7322 - Dotation de solidarité communautaire	37 738,00 €	
article 7325 - FPIC - Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale	24 789,00 €	62 527,00 €
DEPENSES		
022 - Dépenses imprévues	37 738,00 €	
023 - Virement en section investissement	24 789,00 €	62 527,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	24 789,00 €	
opération 204/1341 - Travaux de voirie DETR 2012	62 064,00 €	
opération 204/2315 - Travaux de voirie Département - plantations haies	2 640,00 €	
opération 207/1328 - Divers travaux de bâtiments CAF - Réhabilitation Salle Union	14 969,00 €	104 462,00 €
DEPENSES		
opération 204/2315 - Travaux de voirie Provision / EP Avenue Libération	89 493,00 €	
opération 207/2315 - Divers Provision	14 969,00 €	104 462,00 €

5.3) Finances - séjour Ski – Proposition de tarifs

Suivant l'avis favorable du 27 septembre 2012 de la commission jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a adopté le projet de séjour ski pour 20 jeunes de 13 à 17 ans, du 16 au 23 février 2013 à La Chapelle d'Abondance en Haute-Savoie.
- les tarifs ci-après, basés sur le quotient familial, examinés par la commission des Finances qui a donné un avis favorable lors de sa réunion du 20 septembre 2012.

Les objectifs du séjour sont les suivants :

Objectifs du séjour :

- permettre aux jeunes d'accéder à des séjours de vacances de qualité,
- être capable pour chaque jeune de vivre les attitudes et comportements propices à la vie en collectivité,
- être capable de vivre ce projet de loisirs sportifs et culturels en tant qu'acteur de son projet.

Moyens :

- hébergement en pension complète en résidence, chambres de 4 à 9 lits,
- personnel d'encadrement,
- transport en car au départ de la commune,
- cours encadrés par l'Ecole de Ski Française.

TARIFS POUR LE SEJOUR DE SKI 2013

<u>Quotients</u>	<u>Aulnésien</u>	<u>Versements</u>		<u>Non Aulnésien</u>	<u>Versements</u>	
Q < 185,00 €	139,00 € (20% du prix du séjour)	1 ^{er}	35,00 €	695,00 €	Premier versement	174,00 €
		2 nd	35,00 €			
		3 ^{ème}	35,00 €			
		4 ^{ème}	34,00 €			
185,01 € ≤ Q ≤ 295,00 €	222,50 € (32% du prix du séjour)	1 ^{er}	55,50 €		Deuxième versement	174,00 €
		2 nd	55,50 €			
		3 ^{ème}	55,50 €			
		4 ^{ème}	56,00 €			
295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	236,50 € (34% du prix du séjour)	1 ^{er}	59,00 €		Troisième versement	174,00 €
		2 nd	59,00 €			
		3 ^{ème}	59,00 €			
		4 ^{ème}	59,50 €			
395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	257,00 € (37% du prix du séjour)	1 ^{er}	64,00 €		Quatrième versement	173,00 €
		2 nd	64,00 €			
		3 ^{ème}	64,00 €			
		4 ^{ème}	65,00 €			
Q ≥ 490,01 €	278,00 € (40% du prix du séjour)	1 ^{er}	69,50 €			
		2 nd	69,50 €			
		3 ^{ème}	69,50 €			
		4 ^{ème}	69,50 €			

Prix du séjour : **695,00 €**

A ces tarifs s'ajoute: l'adhésion annuelle à la Maison de la Jeunesse, soit 6 €

L'annulation se fait sans frais jusqu'à un mois avant le départ, ensuite sur présentation d'un certificat médical, sinon les frais avancés ne seront pas remboursés

Le paiement peut s'effectuer en quatre fois aux dates suivantes :

- le 12 novembre 2012 pour le premier versement,
- le 10 décembre 2012 pour le second versement,
- le 14 janvier 2013 pour le troisième versement,
- le 11 février 2013 pour le quatrième versement.

Les jeunes ont la possibilité de participer aux "chantiers jeunes" pour financer leur voyage

5.4.) Finances - Club des Améthystes – Championnat national 2012 – Subvention

exceptionnelle

Le club des Améthystes a brillamment participé au championnat national de twirling bâton à Oullins (Rhône) en juillet 2012.

Un duo est devenu champion de France des 11-13 ans et le club a obtenu une 1^{ère} et une 3^{ème} place en solo.

L'association a dû supporter des frais de transports élevés (1.395 €) et a sollicité la commune en vue d'obtenir une aide exceptionnelle.

En conséquence, suivant l'avis favorable du 20 septembre 2012 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Les crédits seront prélevés sur la provision inscrite à l'article 6574 – fonction 4 : sport et jeunesse

6) Proposition de convention de partenariat avec le collège Madame d'Epina

Suivant les avis favorables des 2 février et 12 juin 2012 du conseil d'administration du collège et de la commission jeunesse et éducation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le collège madame d'Epina pour l'année 2012/2013.

Elle a pour objectif, en cas de nécessité et avec l'accord des élèves et de leurs familles, la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion temporaire encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse, sous la forme d'un accompagnement éducatif individualisé.

7) Personnel Communal

7.1.) Création d'un poste d'ATSEM

En raison des nécessités du service, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste d'ATSEM à temps complet, à dater du 1^{er} novembre 2012 et la modification du tableau des effectifs qui s'en suit.

7.2.1.) Réforme de la catégorie B - Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Modification du tableau des effectifs

Les décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 mettent en œuvre l'application des nouvelles dispositions statutaires pour les agents relevant de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de la réforme.

Après l'application de la réforme à la filière technique issue du décret et objet de la délibération du 25 janvier 2011, ce sont les agents de la filière culturelle qui sont désormais concernés par ladite réforme :

Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011

Les nouvelles dispositions prévoient :

- la fusion des cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- la création d'un nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
-

A ce titre, le décret n°91-847 du 2/9/1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et le décret n°95-33 du 10/1/1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont abrogés à compter du 1^{er} décembre 2011.

Par conséquent, les fonctionnaires relevant du nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (fusion des anciens cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques) bénéficient du nouvel échelonnement indiciaire dénommé nouvel espace statutaire (N.E.S.), des nouvelles règles de classement à la nomination stagiaire et des mesures d'intégration.

A cette date, les fonctionnaires titulaires et stagiaires du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont intégrés par arrêté de l'autorité territoriale, dans le nouveau cadre d'emploi en fonction du grade d'origine de l'agent, conformément au tableau de correspondance présenté ci-après :

Anciens grades	Grades d'accueil
Assistant qualifié de conservation hors classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe	
Assistant de conservation hors classe	
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe
Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe	
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	
	Assistant de conservation

En raison de la création du nouveau cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé la mise à jour du tableau des effectifs statutaires et des délibérations :

- du 24 février 2003 portant nouveau régime indemnitaire des travaux supplémentaires
- du 24 juin 2003 relative au régime indemnitaire du personnel communal de la filière culturelle
- du 24 mai 2007 relative à la fixation des taux de promotion.

7.2.2.) Réforme de la catégorie B - Cadre d'emploi des rédacteurs – Modification du tableau des effectifs

Suite à la parution du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, les deux décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 sont applicables à compter du 1^{er} août 2012 à ce cadre d'emplois.

Le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 prévoit :

- la suppression de l'actuel cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (décret n° 95-25 du 10/01/1995) et la création du nouveau cadre d'emplois
- l'intégration du 1^{er} août 2012 des fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs.

Au 1^{er} août 2012 les fonctionnaires titulaires et stagiaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sont intégrés par arrêté de l'autorité territoriale dans le nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en fonction du grade d'origine de l'agent conformément au tableau de correspondance ci-après :

Anciens grades	Grades d'accueil
Rédacteur chef	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Rédacteur principal	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Rédacteur	Rédacteur

En raison de la création du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé la mise à jour du tableau des effectifs statutaires et des délibérations :

- du 24 février 2003 portant nouveau régime indemnitaire des travaux supplémentaires
- du 24 mai 2007 relative à la fixation des taux de promotion

8) Création d'un poste d'adulte relais et demande de subvention

Compte-tenu de l'utilité sociale du poste, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Nord, un poste « Adulte-Relais » dont les missions seraient les suivantes :

Par son écoute et ses interventions, notamment spécifiquement à la Cyberbase, l'« Adulte-relais » doit contribuer à faciliter l'accès à la demande des personnes en offrant une écoute et une orientation de qualité. Il travaillera ainsi en relation avec les services municipaux ainsi que les associations locales.

Il développera une activité spécifique au sein de la Cyberbase afin de toucher les publics les plus en difficulté :

- ❖ ateliers demandeurs d'emplois,
- ❖ ateliers « formation » en direction des 16-25 ans (en lien avec la Mission Locale)
- ❖ ateliers en direction des seniors, et autres publics suivis par le CCAS

- de solliciter la subvention afférente à cet emploi au taux maximum auprès de la DDTEFP du Nord/Valenciennes ;
- de prendre en charge sur le budget communal le solde de la dépense correspondant à cet emploi.

9) Enquête publique portant sur la demande du Syndicat Intercommunal de la Région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry du Hainaut, Petite Forêt - Autorisation de procéder à la valorisation agricole des boues biologiques de la station d'épuration de Beuvrages - Avis du conseil municipal

Une enquête publique a été organisée du 10 septembre au 10 octobre 2012 par le S.I.A.R.B. (Syndicat Intercommunal de la Région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry du Hainaut, Petite Forêt) en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la valorisation agricole des boues biologiques de la station de Beuvrages au titre du Code de l'Environnement.

Au vu des éléments fournis dans le dossier d'enquête et sur proposition du 13 septembre 2012 de la commission travaux, cadre de vie et urbanisme, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a émis un avis favorable à cette demande d'autorisation, assorti de la nécessité que soit indiqué dans le registre d'enquête publique que les camions de transport de ces boues ne traversent pas la commune d'Aulnoy mais empruntent le chemin de Saultain pour se rendre sur les terres agricoles d'Aulnoy.

10.1.) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Fusions de syndicats intercommunaux – Avis du conseil municipal - Syndicat Intercommunal de la Région de Valenciennes pour l'Adduction d'Eau Potable (SIRVAEP) et du Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau Potable de la Région de Condé sur Escaut (SIDERC)

(départ de monsieur Ahmed Rahem – 19 h 45 – Procuration à madame Anne Gozé)

Par délibération du 28 juillet 2011, le conseil municipal a débattu sur le projet adressé par Monsieur le Préfet dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, de schéma de coopération intercommunale présentée par la commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

En effet, conformément aux dispositions de l'article 35 IV de la loi précitée, le conseil municipal était invité à émettre un avis sur les propositions de modification en matière d'intercommunalité émises par la CDCI. A ce titre, la commune était concernée par :

- Le SIAV
- Le SIRVAEP
- Le SIDEGAV
- Le SIVU Perception (Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette perception de Marly)

Le projet de schéma préconisait une nouvelle cartographie découpant le territoire de l'arrondissement en 3 bassins de vie d'environ 100 000 habitants et par conséquent la création de nouveaux EPCI issus de la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement existants.

Le SIRVAEP avait émis un avis favorable à son regroupement avec le SIDERC (Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau Potable de la Région de Condé sur Escaut) en souhaitant toutefois :

- le maintien de la dissociation de la gestion de l'assainissement et de l'eau potable
- la réalisation d'une carte de coopération intercommunale pertinente prenant en compte :
 - Les bassins de populations
 - Les bassins versants
 - La continuité territoriale

Le conseil municipal, lors de la délibération précitée avait émis un avis conforme à celui du syndicat.

La CDCI a émis un avis favorable le 6 juillet 2012 au projet de fusion du SIRVAEP et du SIDERC.

Au même titre que chaque commune membre et que chaque comité syndical des syndicats concernés par la fusion, le conseil municipal était appelé à se prononcer sur le périmètre de l'EPCI qui résultera de la fusion des syndicats précités à savoir Anzin, Aubry du Hainaut, Aulnoy-Lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay sur l'Escaut, Famars, Hasnon, Hérin, La Sentinelle, Marly, Onnaing, Petite-Forêt, Prouvy, Quarouble, Raismes, Saint-Saulve, Thiant, Trith-Saint-Léger, Valenciennes et Vicq, qui forment l'actuel syndicat intercommunal de Région de Valenciennes pour d'adduction d'eau potable

et Condé-Escaut, Escaupont, Fresnes sur Escaut, Hergnies et Vieux-Condé qui forment aujourd'hui le syndicat Intercommunal pour la distribution d'eau potable de la Région de Condé-sur-Escaut.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre (messieurs Philippe Perek, Arnaldo Martellosi, Jean-François Malaquin) a émis un avis favorable sur le périmètre sus-énoncé.

10.2.) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Fusions de syndicats intercommunaux – Avis du conseil municipal - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (SIDEGAV), du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Marquette en Ostrevant (SIEM) et du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe (SIEBVES)

Toujours au titre du schéma de coopération intercommunale, en séance du 28 juillet 2011, le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de fusion cité ci-dessus, avis conforme à celui du SIDEGAV.

La commission départementale de coopération intercommunale a également émis le 6 juillet 2012 un avis favorable audit projet de fusion.

Au même titre que chaque commune membre et que chaque comité syndical des syndicats concernés par la fusion, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le périmètre de l'EPCI qui résultera de la fusion des syndicats précités à savoir :

- L'ensemble des communes de l'arrondissement de Valenciennes pour la compétence « gaz »
- L'ensemble des communes de l'arrondissement de Valenciennes à l'exception de la commune d'Emerchicourt pour la compétence « électricité »

qui forment le syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes.

Les communes d'Avesnes le Sec, Marquette en Ostrevant, Mastaing, Wasnes au bac et Wavrechain sous Faulx qui forment le syndicat intercommunal d'électrification de Marquette en Ostrevent.

Celles de Bruille Saint Amand, Château l'Abbaye, Flines les Mortagne, Hergnies, Maulde, Mortagne du Nord, Nivelles, Odomez et Thun Saint Amand qui forment le syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Escaut et de la Scarpe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre (messieurs Philippe Perek, Arnoldo Martelossi, Jean-François Malaquin) a émis un avis favorable sur le périmètre sus-énoncé.

11) Programmation culturelle de l'année 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a retenu le projet de la programmation de l'année 2013 qui comprend le festival de théâtre « Les Comédiales - Acte II » élaboré par la commission culture lors de sa réunion du 12 septembre 2012.

Le coût global de la programmation 2013 s'élève à 46.791,56 € dont 25. 751,56 € consacrés au festival de théâtre.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2013

Lieu et Date	Nom du spectacle	Budget	Commentaire
NYPHEAS Dimanche 10/02/2013	Les pas perdus (Cie Pascale Meurisse)	Cachet TTC 3 000,00 € VHR TTC 100,00 € Estimation Technique 250,00 € Total 3 350,00 €	Tout public
NYPHEAS Jeudi 28/02	à déterminer	Cachet TTC 2 568,00 € VHR 30,00 € Estimation Technique 300,00 € Total 2 898,00 €	Jeune Public
NYPHEAS Dimanche 7/04	Regarde-moi façon Théâtre (Cie Pascale Meurisse)	Cachet TTC 0,00 € VHR 100,00 € Estimation Technique 250,00 € Total 350,00 €	Tout public
NYPHEAS 31/05 1er 2/06	Gala de danse	Confection de costumes 1 500,00 € VHR 0,00 € Estimation Technique 1 500,00 € Total 3 000,00 €	Tout public
NYPHEAS 22 et 23/06	Spectacle de fin d'année (Cie Pascale Meurisse)	Cachet TTC 0,00 € VHR 0,00 € Estimation Technique 250,00 € Total 250,00 €	Tout public
NYPHEAS 29 et 30/06	Spectacle de fin d'année (Ecole de Théâtre)	Cachet TTC 0,00 € Frais de vernissage 0,00 € Estimation Technique 500,00 € Total 500,00 €	Tout public
NYPHEAS Jeudi 31/10	Robin des Bois (cie Dans les décors)	Cachet TTC 2 568,00 € VHR 30,00 € Estimation Technique 300,00 € Total 2 898,00 €	Jeune Public
NYPHEAS Samedi 30/11	Le dîner de cons (Cie Pascale Meurisse)	Cachet TTC 0,00 € VHR 100,00 € Estimation Technique 250,00 € Total 350,00 €	Tout public
NYPHEAS vendredi 27/12	Indi la pirate des océans (Cie Tonton Ballons)	Cachet TTC 1 744,00 € VHR 250,00 € Estimation Technique 400,00 € Total 2 394,00 €	Jeune Public

MEDIATHEQUE	Exposition Anne-Marie Bénard	Cachet TTC Frais de vernissage Estimation Technique Total	0,00 € 50,00 € 0,00 € 50,00 €	Exposition
MEDIATHEQUE	Exposition "Contre l'oubli"	Cachet TTC Frais de vernissage Frais de transport Total	0,00 € 100,00 € 500,00 € 600,00 €	Exposition
MEDIATHEQUE ET MJ	Projet Street Art	Coût global <i>Subvention CG59 (en cours)</i> Total	10 000,00 € -8 000,00 € 2 000,00 €	Exposition
DEPLACEMENT GAUMONT	Festival du film de Valenciennes	Entrées Transport Total	1 400,00 € 1 000,00 € 2 400,00 €	Sortie Scolaire pour toutes les écoles
Coût			21 040,00 €	

AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES NON INSCRITES AU BUDGET

Lieu	Nom du spectacle	Budget		Commentaire
NYMPHEAS du 27 au 31/03	Concert de PAUL PERSONNE le 29 ou le 30 ?	Cachet TTC	0,00 €	partenariat avec le festival "A travers Chants" de Saint-Saulve. Mise à disposition des Nymphéas et de son personnel pour une semaine
		VHR TTC	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	
NYMPHEAS	L'Ecole des fables (Cie La Compagnie)	Cachet TTC	0,00 €	partenariat avec le Centre de Gérontologie. Ateliers intergénérationnels entre les résidents et une classe de primaire. Présentation aux Nymphéas en juin du résultat sous forme de spectacle
		VHR	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	
MEDIATHEQUE	Exposition sur "Jean Mineur"	Cachet TTC	0,00 €	Partenariat avec le Festival du Film de Valenciennes.
		VHR	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	
NYMPHEAS du 18 au 21 mars	Atelier "les techniques du cinéma"	Cachet TTC	0,00 €	Partenariat avec le Festival du Film de Valenciennes.
		VHR	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	
NYMPHEAS jeudi 13 juin	SPECTACLE DEPISTAGE DU COLON	Cachet TTC	0,00 €	Partenariat ADCN Dépistage des Cancers
		VHR	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	
NYMPHEAS dimanche 6/10	140 ans de la Fanfare Municipale	Cachet TTC	0,00 €	TOUT PUBLIC
		VHR	0,00 €	
		Estimation Technique	0,00 €	
		Total	0,00 €	

A cela s'ajoute les manifestations récurrentes : Rassemblement orchestre Junior, Salon des artistes aulnésiens, concerts de la chorale, de la fanfare, 1 ou 2 expositions artistes locaux à la médiathèque gratuites

PROPOSITION DE PROGRAMMATION DU FESTIVAL LES COMEDIALES ACTE II

Date et Horaire	Lieu	Nom du spectacle	Budget	Commentaire	Obs.
Dimanche 8/09/2013	PLACE ROGER SALENGRO	V.R.A.C. (Cie Articho)	Cachet TTC 2 299,97 € Réduction label (-40%) -860,00 € VHR 0,00 € Estimation Technique 0,00 € Total 1 439,97 €	LABEL CG 59	
Dimanche 8/09/2013	PLACE ROGER SALENGRO	The Queen French World Tour (Sicalines)	Cachet TTC 3 103,00 € VHR 1 229,60 € Estimation Technique 0,00 € Total 4 332,60 €		
Dimanche 8/09/2013	PLACE ROGER SALENGRO	Animations de rues par les compagnies locales (Ecole de théâtre, Pascale Meurisse, Souffleurs d'art par ex.)	Cachet TTC 0,00 € VHR 0,00 € Estimation Technique 0,00 € Total 0,00 €		
SOUS-TOTAL (Journée inaugurale)			5 772,57 €		
Mardi 10/09/2013	NYMPHEAS	Cyra[gue]no (Théâtre Dest) (spectacle scolaire)	Cachet TTC 1 819,00 € VHR TTC 805,09 € Estimation Technique 0,00 € Total 2 624,09 €		
Jeudi 12/09/2013	NYMPHEAS	Dom Juan (Cie Souffleurs d'Art)	Cachet TTC 500,00 € VHR 140,00 € Estimation Technique 500,00 € Total 1 140,00 €	remise de 60%	
Vendredi 13/09/2013	MEDIATHEQUE	Don Quichotte (Cie Elephant dans le Boa)	Cachet TTC 0,00 € VHR 100,00 € Estimation Technique 0,00 € Total 100,00 €	Résidence aux Nymphéas du 2 au 6 septembre => Spectacle offert	
Dimanche 15/09/2013	NYMPHEAS	Buque à l'porte (La Compagnie)	Cachet TTC 3 165,00 € Réduction label (-40%) -1 183,00 € VHR 733,00 € Estimation Technique 500,00 € Total 3 215,00 €	LABEL CG 59	
Lundi 16/09/2013	NYMPHEAS	La voilà la voix de Lola (Paris Lyrique) spectacle scolaire	Cachet TTC 1 875,00 € VHR 326,40 € Estimation Technique 342,50 € Total 2 543,90 €	-30%	
Mardi 17/09/2013	NYMPHEAS	J. Offenbach et la mouche enchantée (Paris Lyrique) spectacle scolaire	Cachet TTC 2 250,00 € VHR 448,00 € Estimation Technique 0,00 € Total 2 698,00 €	pour l'achat de 3 spectacles soit 957,40€ les 3 spectacles tout compris sauf technique	Plano droit pour 2 jours 342,50€
Mardi 17/09/2013	NYMPHEAS	M. Offenbach restera chez lui ce soir (Paris Lyrique)	Cachet 3 500,00 € VHR 1 158,00 € Estimation Technique 0,00 € Total 4 658,00 €		
Samedi 21/09/2013	NYMPHEAS	Comédie de boulevard à déterminer	budget global 3 000,00 € Total 3 000,00 €		
TOTAL			25 751,56 €		

12) Mise à disposition d'intervenants en arts visuels et musique – Convention avec le directeur académique des services de l'Education Nationale

Par délibération du 28 juillet 2011, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs en arts visuels et en musique à l'école élémentaire Emile Zola et en arts visuels à l'école primaire Jules Ferry et ce, en accord avec les deux directeurs.

Cette convention définit les conditions d'intervention et les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition qui s'inscrit dans le respect des programmes du Ministère de l'Education Nationale et des projets d'école.

Elle a été signée avec l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Valenciennes-Saint-Saulve.

Or, la Direction des Services Départementaux de Lille de l'Education Nationale nous a informés que cette convention était désormais de son ressort.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée, identique à la précédente, avec monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

Il est rappelé que la convention afférente à l'école Jules Ferry ne concerne, à la demande du directeur que la mise à disposition d'un intervenant en arts visuels.

13) Relais d'Assistants Maternelles – Formation professionnelle continue des assistantes maternelles – Convention d'utilisation occasionnelle de locaux

La Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation Professionnelle considère comme prioritaires les formations en lien avec l'activité professionnelle d'assistante maternelle.

C'est pourquoi elle a labellisé le CREFO (Centre de Recherches et d'Etudes en Formation et Organisation) pour organiser les modules prioritaires de formation pour les années 2012 et 2013.

Certaines assistantes maternelles de la commune qui fréquentent le RAM (relais d'assistantes maternelles) souhaitent s'inscrire à différents modules de formation dont le coût est entièrement pris en charge par AGEFOS PME, organisme de formation auquel cotisent les parents employeurs d'une assistante maternelle.

Lesdites formations se dérouleraient certains samedis dans la salle de réunion de la Maison de la Solidarité de 8 h 30 à 17 h 30, du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2013.

Les samedis seront déterminés par avance en fonction du nombre d'inscriptions aux différents modules.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le CREFO, fixant les modalités d'utilisation des locaux lors des jours de formation.

14) Convention d'occupation occasionnelle du préau de l'école élémentaire Emile Zola par l'école municipale de théâtre

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec madame la directrice de l'école élémentaire Emile Zola.

Elle régit les modalités d'occupation occasionnelle du préau de l'école pour le déroulement des cours de l'école municipale de théâtre (le mercredi de 16 h à 17 h 15 et le vendredi de 18 h 30 à 22 h) lorsque ceux-ci ne peuvent avoir lieu dans la salle culturelle des Nymphéas en raison de réunions ou de résidences d'artistes.

Informations au conseil municipal

Monsieur le Président a apporté au conseil municipal les informations suivantes :

Participation pour voies et réseaux rue de Feleine

Au titre des travaux de VRD relatifs à l'extension de la rue de Feleine, par délibération du 27 septembre 2011, le conseil municipal a décidé que la commune pré-financerait l'intégralité de la dépense et conserverait à sa charge 20 %.

Les 80 % de la dépense restante seront répartis entre les futurs bénéficiaires des autorisations de construire en fonction de la superficie de leur parcelle et au fur et à mesure des constructions.

Après avoir obtenu les coûts définitifs des travaux de VRD le calcul de la participation pour voies et réseaux réalisé sur les dépenses nettes de FCTVA est arrêté à la somme globale de 130 681,06 €.

Cette dépense sera répartie entre les futurs propriétaires selon les modalités ci-dessus explicitées.

Programmation culturelle 2012 – spectacle supplémentaire

Par délibération du 27 septembre 2011, le conseil municipal a adopté la programmation culturelle de l'année 2012.

Or un spectacle supplémentaire aura lieu le samedi 27 octobre à 20 h 30 aux Nymphéas : les plus grandes chansons de Jacques Brel par Julien Plichon.

Ce concert supplémentaire n'a aucune incidence sur le coût de la programmation 2012 puisqu'à sa demande, l'artiste ne sera pas rémunéré.

Enquête publique sur la demande de la SARL Decap' 59 de Trith Saint-Léger

Par délibération du 19 juin 2012, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de la SARL Decap'59 – concessionnaire Decamat, d'exploiter une activité de décapage chimique de bois et métal et de décapage thermique de métal à Trith Saint-Léger.

Cet avis était motivé par le fait que la société était déjà bien implantée dans le secteur sans conséquence néfaste et qu'au vu de l'avis de l'autorité environnementale, le dossier par rapport, aux enjeux présente une analyse correcte des impacts sur l'environnement.

Le 30 juillet 2012, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'examen de la demande d'autorisation précitée.

Transfert d'Auchan Marly

La CNAC (commission nationale d'aménagement commercial) a décidé d'invalider le projet de transfert d'Auchan Valenciennes à Marly sur la zone des Dix Muids.

Cette décision satisfait pleinement la majorité municipale puisqu'elle va dans le sens de sa délibération. En effet, ce projet de transfert aurait représenté un risque certain pour l'emploi de l'hypermarché Carrefour d'Aulnoy mais également pour la vie commerciale des centres villes proches, risque renforcé par le fait que la création d'une zone commerciale supplémentaire ne répondait à aucune nécessité.

Parmi les arguments de la CNAC figurent ce risque de licenciements mais également l'absence de transports en commun aux alentours, contrairement à ce que certains conseillers avaient invoqué.

Pour toutes ces raisons, la majorité municipale se félicite de la décision de la CNAC.

La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Danièle Bemaux'.